






## CONSIGNES À RESPECTER EN CAS D'ABSENCE

Pour motiver une absence ou un retard, veuillez composer le  
450 492-3510, POSTE 1511 (Secondaire 2 à 5, SE, FMS)  
450-492-3510, POSTE 4467 (Secondaire 1)  
Le jour même ou le lendemain avant 8 h 30.

Lorsque l'élève s'absente pour une des raisons mentionnées plus bas, les parents ou les répondants doivent motiver cette absence le jour même de l'absence ou le lendemain avant 8h30. Les sanctions prévues s'appliquent immédiatement après ce délai, l'élève se verra obliger d'aller en retenue.

De plus, si votre enfant doit quitter l'école en cours de journée, vous devez signaler le départ hâtif au secrétariat de l'école en téléphonant au numéro susmentionné, toujours au poste 1511.

### ABSENCES AUTORISÉES :

-  Maladie ou accident (un billet médical peut être exigé par la direction) ;
-  Rendez-vous chez un professionnel (médecin - dentiste - travailleur social - psychologue - etc.) ;
-  Cas de mortalité (le décès d'un proche parent) ;
-  Convocation à la cour de justice ;
-  Participation à un événement culturel ou sportif d'importance.

\* *Il est important que nous sachions que l'élève est absent, mais la direction se réserve le droit de refuser un motif d'absence ou de retard.*

Une absence non-motivée est considérée comme de l'école buissonnière, les sanctions prévues au code de vie s'appliqueront.